

Tarifs résidentiels d'Union

À compter du 1^{er} janvier 2018

Région de tarification Nord-Ouest – Clients résidentiels

Description des tarifs	Clients achetant le gaz du réseau		Clients d'achat direct	
	Nouveau tarif (¢/m ³)	Augmentation ou diminution annuelle	Nouveau tarif (¢/m ³)	Augmentation ou diminution annuelle
Gaz	10,1887	-4,21 \$	S.O.	S.O.
Rajustement du prix du gaz**	0,2388	-20,34 \$	S.O.	S.O.
Transport à Union Gas***	6,8558	-0,05 \$	6,8558	-0,05 \$
Rajustement du prix du transport**	0,7080	1,12 \$	0,7080	1,12
Stockage	2,0541	-0,01 \$	2,0541	-0,01 \$
Rajustement du prix du stockage	0	0 \$	0	0 \$
Livraison à domicile Premiers 100 m ³				
200 m ³ suivants	9,0997	-0,06 \$	9,0997	-0,06 \$
200 m ³ suivants	8,8667		8,8667	
500 m ³ suivants	8,4990		8,4990	
Au-dessus de 1 000 m ³	8,1615 7,8827		8,1615 7,8827	
Rajustement du prix de la livraison (tous volumes)	1,2219	0 \$	1,2219	0 \$
Frais mensuels	21 \$	0 \$	21 \$	0 \$
Augmentation ou diminution annuelle sur la facture*	-23,55 \$		1,00	

*Ne comprend pas les frais ou les crédits temporaires; selon une consommation annuelle moyenne ordinaire de 2 200 m³ par an.

**Le rajustement du prix du gaz et le rajustement du prix du transport expriment les tarifs réels; ils n'indiquent pas si le montant est supérieur ou inférieur à celui du trimestre précédent.

***Les tarifs du transport sont fixés par l'Office national de l'énergie. Selon les modalités de votre contrat avec votre fournisseur d'énergie, les modifications des tarifs du transport appliquées par Union Gas peuvent ou non vous concerner. Pour toute question, veuillez communiquer directement avec votre fournisseur d'énergie au numéro indiqué sur votre facture.

À compter du 1^{er} janvier 2018

Région de tarification Nord-Est – Clients résidentiels

Description des tarifs	Clients achetant le gaz du réseau		Clients d'achat direct	
	Nouveau tarif (¢/m ³)	Augmentation ou diminution annuelle	Nouveau tarif (¢/m ³)	Augmentation ou diminution annuelle
Gaz	13,9084	-2,31 \$	S.O.	S.O.
Rajustement du prix du gaz**	0,6535	-7,41 \$	S.O.	S.O.
Transport à Union Gas***	2,9991	-0,05 \$	2,9991	-0,05 \$
Rajustement du prix du transport**	0,8819	4,26 \$	0,8819	4,26 \$
Stockage	6,6687	0 \$	6,6687	0 \$
Rajustement du prix du stockage	0	0 \$	0	0 \$
Livraison à domicile				
Premiers 100 m ³				
200 m ³ suivants	9,0997	-0,06 \$	9,0997	-0,06 \$
200 m ³ suivants	8,8667		8,8667	
500 m ³ suivants	8,4990		8,4990	
Au-dessus de	8,1615		8,1615	
1 000 m ³	7,8827		7,8827	
Rajustement du prix de la livraison (tous volumes)	1,2219	0 \$	1,2219	0 \$
Frais mensuels	21 \$	0 \$	21 \$	0 \$
Augmentation ou diminution annuelle sur la facture*	-5,57 \$		4,15 \$	

*Ne comprend pas les frais ou les crédits temporaires; selon une consommation annuelle moyenne ordinaire de 2 200 m³ par an.

**Le rajustement du prix du gaz et le rajustement du prix du transport expriment les tarifs réels; ils n'indiquent pas si le montant est supérieur ou inférieur à celui du trimestre précédent.

***Les tarifs du transport sont fixés par l'Office national de l'énergie. Selon les modalités de votre contrat avec votre fournisseur d'énergie, les modifications des tarifs du transport appliquées par Union Gas peuvent ou non vous concerner. Pour toute question, veuillez communiquer directement avec votre fournisseur d'énergie au numéro indiqué sur votre facture.

À compter du 1^{er} janvier 2018

Région de tarification Sud – Clients résidentiels

Description des tarifs	Clients achetant le gaz du réseau		Clients d'achat direct	
	Nouveau tarif (¢/m ³)	Augmentation ou diminution annuelle	Nouveau tarif (¢/m ³)	Augmentation ou diminution annuelle
Gaz	13,6260	-2,33 \$	S.O.	S.O.
Rajustement du prix du gaz**	2,2893	-25,65 \$	S.O.	S.O.
Transport à Union Gas***	0	0 \$	S.O.	S.O.
Stockage	0,7153	0 \$	0,7153	0 \$
Rajustement du prix du stockage	0	0 \$	0	0 \$
Livraison à domicile				
Premiers 100 m ³	8,0011	-0,04 \$	8,0011	-0,04 \$
150 m ³ suivants	7,7602		7,7602	
Au-dessus de 250 m ³	7,1378		7,1378	
Rajustement du prix de la livraison (tous volumes)	0,5143	0 \$	0,5143	0 \$
Frais mensuels	21 \$	0 \$	21 \$	0 \$
Augmentation ou diminution annuelle sur la facture*	-28,02 \$		-0,04 \$	

*Ne comprend pas les frais ou les crédits temporaires; selon une consommation annuelle moyenne ordinaire de 2 200 m³ par an.

**Le rajustement du prix du gaz exprime le tarif réel; il n'indique pas si le montant est supérieur ou inférieur à celui du trimestre précédent.

***Les tarifs du transport sont fixés par l'Office national de l'énergie. Selon les modalités de votre contrat avec votre fournisseur d'énergie, les modifications des tarifs du transport appliquées par Union Gas peuvent ou non vous concerner. Pour toute question, veuillez communiquer directement avec votre fournisseur d'énergie au numéro indiqué sur votre facture.